

COMMUNIQUÉ DE PRESSE UNESS-DV

Création de l'UNESS-DV – Union Nationale des Équipes de Soins Spécialisés en Dermatologie et Vénérologie

Pour aller plus loin : contacts presse

Dr Pierre Hamann
Président et contact presse UNESS-DV
Email : president.unessdv@gmail.com
Téléphone : 06.61.66.61.98



LA DERMATOLOGIE FRANÇAISE FACE À LA PENURIE : CRÉATION DE L'UNESS-DV POUR DÉFENDRE L'ACCÈS AUX SOINS

Le Mardi 2 décembre 2025 marquera la création officielle de l'Union Nationale des Équipes de Soins Spécialisés en Dermatologie et Vénérologie (UNESS-DV), association fédérative nationale regroupant l'ensemble des Equipes de Soins Spécialisés (ESS) régionales spécialisées en dermatologie.

Dans un contexte critique marqué par l'adoption du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2026 menaçant l'accès aux soins, l'UNESS-DV grâce à l'ensemble de ses acteurs locaux, vos dermatologues, se donne pour mission de préserver un accès équitable aux soins dermatologiques sur l'ensemble du territoire.

Un secteur en profonde crise démographique

La démographie dermatologique française connaît une détérioration alarmante. Depuis 2014, le nombre de dermatologues actifs a chuté de 18,8 %, passant de 3 546 à 2 880 praticiens. La densité nationale moyenne atteint seulement 3,26 dermatologues pour 100 000 habitants, bien en deçà du seuil fonctionnel situé entre 5 et 6. Certaines régions, comme la Lozère, la Creuse, l'Indre et la Nièvre, ne disposent plus d'aucun dermatologue en activité.

Les délais d'attente pour obtenir une consultation dermatologique ont explosé, passant de 41 jours en 2012 à 104 jours en 2023. Près de la moitié des patients français ont déjà renoncé à un traitement dermatologique. Cette situation constitue une véritable crise d'accès aux soins qui devrait continuer de s'aggraver avec 1 384 départs à la retraite attendus contre seulement 1 008 arrivées d'ici 2035.

Les Équipes de Soins Spécialisés : une organisation territoriale au service des patients

Les ESS en dermatologie ont été progressivement mises en place depuis 2019, dans le cadre du virage ambulatoire et de la réorganisation des parcours de soins. Le concept d'ESS s'inscrit dans la logique des trois niveaux de recours :

- Premier recours : le médecin généraliste, porte d'entrée du système de soins
- Deuxième recours : le dermatologue de ville pour les consultations spécialisées
- Troisième recours : les centres hospitaliers universitaires pour les cas complexes et les pathologies rares

Les ESS permettent de fluidifier ces parcours en s'appuyant notamment sur la téléexpertise, qui permet aux médecins généralistes de solliciter l'avis d'un dermatologue sans que le patient ait à se déplacer pour une première évaluation. Cette organisation territoriale a déjà fait ses preuves dans plusieurs régions.

La création de l'UNESS-DV : mobiliser et fédérer les dermatologues pour préserver l'accès au soin territorial et répondre à la demande malgré la pénurie

Pour faire face à cette crise d'accès au soin, la profession s'est organisée autour des ESS, qui favorisent la mutualisation, la téléexpertise, la coordination des soins et l'optimisation des parcours patients.

L'UNESS-DV vise à fédérer l'ensemble des ESS régionales de dermatologie pour :

- Améliorer l'accès aux soins dermatologiques pour tous les patients français, quel que soit leur territoire
- Réorganiser et optimiser les réseaux et filières de soins en respectant les trois niveaux de recours
- Améliorer les parcours de soins sur les territoires en s'appuyant sur la coordination entre professionnels
- Développer la téléexpertise comme outil structurant de l'offre de soins territorialisée
- Garantir une prise en charge rapide et efficace des pathologies dermatologiques, notamment les cancers cutanés et des maladies inflammatoires chroniques.
- Mutualiser les bonnes pratiques et les innovations organisationnelles entre les différentes ESS régionales

Des résultats probants : l'exemple du réseau Oncobreizh Télédermato

A titre d'exemple, pour l'année 2024, le réseau Oncobreizh Télédermato en Bretagne a ainsi permis 12 000 avis diagnostiques via 49 dermatologues au bénéfice de plus de 2 000 médecins généralistes. 85 % des médecins généralistes bretons ont au moins réalisé une demande d'avis, justifiant la forte adhésion de ce dispositif. Cette action a conduit à l'identification de 8 % de mélanomes, 10 % de carcinomes épidermoïdes et 9 % de carcinomes basocellulaires. C'est un modèle qui fonctionne et qui doit être généralisé et accompagné.

Le réseau d'ESS le plus dynamique de France, à consolider

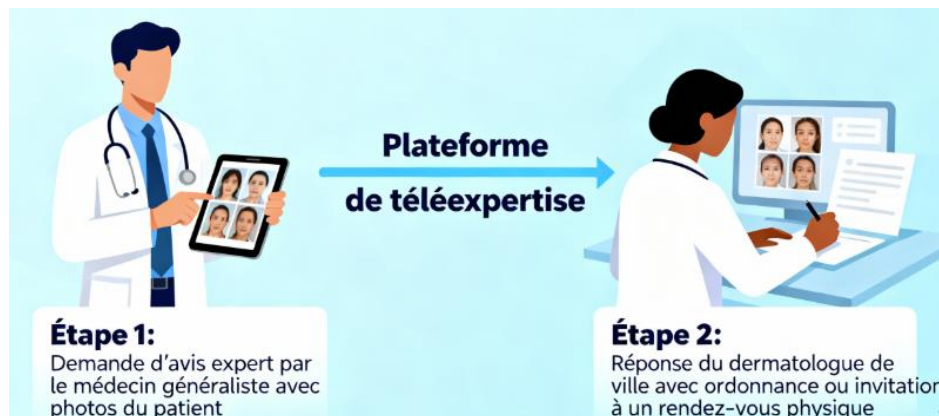
Actuellement 7 ESS ont été créées : Ile-de-France, Bretagne, Occitanie, Pays-de-la-Loire, Centre-Val-de-Loire, Corse, Auvergne-Rhône-Alpes.

Trois sont en cours de finalisation et de dépôt de dossier à l'ARS : PACA, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et nous accompagnons les autres régions non encore pourvues sur le territoire français pour proposer cette nouvelle organisation de l'offre de soin à nos concitoyens.

Les dermatologues réaffirment ici leur rôle d'acteur de terrain de santé publique dans la prise en charge et le diagnostic des maladies inflammatoires chroniques de la peau, du dépistage et de la prise en charge chirurgicale et médicale des cancers cutanés.

La téléexpertise : une arme fatale contre la pénurie, mais insuffisamment valorisée

Mais ces efforts sont mis en péril par la sous-valorisation de la téléexpertise, le sous-financement de ces ESS et les restrictions budgétaires imposées par le PLFSS 2026 (ONDAM à 0,9 % en 2026, perte de l'autonomie conventionnelle, risque sur le cumul emploi-retraite, fiscalisation accrue, etc.) et l'absence d'encadrement de structures proposant des IA diagnostiques non validées scientifiquement.



Un appel au pouvoirs publics

Nous en appelons aux autorités de santé, Madame la Ministre Stéphanie Rist, Monsieur le directeur Général de la CNAM, Thomas Fâtome, mais également à l'ensemble des parlementaires pour :

- Soutenir logistiquement et financièrement la création d'ESS régionales
- Valoriser la téléexpertise pour désenclaver les territoires
- Augmenter les postes de dermatologues actifs

- Ne pas décourager le cumul emploi retraite de nombreux dermatologues qui continuent encore aujourd'hui d'aider l'ensemble de la communauté
- Reconnaître le rôle essentiel des ESS dans la réponse au déficit de l'offre de soins et les dermatologues comme des acteurs engagés de santé publique.

Ce communiqué de presse a été rédigé par l'Union Nationale des Équipes de Soins Spécialisés en Dermatologie et Vénérologie (UNESS-DV)